

**BISCUITERIE DE LA TOUR D'ALBON Biscuiterie de la Tour d'Albon - Groupe Bouvard rappelle Biscuits
Tablette chocolat noir BIO**



- Noms des modèles ou références concernés : **Biscuits Tablette chocolat noir BIO 150g à la marque Sondey**
- Marque : **Sondey**
- GTIN 20928827 Lot L2022147 Date de durabilité minimale 27/05/2023
- Conditionnements : **Carton présentoir comportant des produits "biscuits tablettes chocolat noir bio " (concerné par la procédure) et des produits "biscuits tablettes chocolat lait bio"(cette référence n'est pas concernée par le retrait/rappel)**
- Date début/fin de commercialisation : **du 02/06/2022 au 09/08/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Lidl**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suite à une erreur d'étiquetage, certains produits ont été mis en vente avec un emballage en langue étrangère.**
- Risques encourus par le consommateur : **Substances allergisantes non déclarées**
- Description complémentaire du risque : **Il n'est ainsi pas fait mention en français des allergènes LAIT et GLUTEN contenus dans ces produits et des traces éventuelles d'allergènes (soja, fruits à coque, graines de sésames, oeufs).**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 9 août 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0800900343**
- Informations complémentaires publiques : **Le produit comporte du LAIT, du BLE, du BEURRE. Traces éventuelles de SOJA, FRUITS A COQUES, GRAINES DE SESAME, OEUFS**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre